

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques



Commune de Comps - 30300 GARD
www.mairie-comps.fr

Tel 04 66 74 50 99 fax 04 44 74 45 19
e-mail : mairie.de.comps@wanadoo.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRÊTE

Par arrêté n° 12/2018 en date du 25 octobre 2018, M. le Maire de COMPS a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018.

Aceteff, M. Michel ANASTASY, cadre administratif en management en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par ordonnance n° E18000160/30 de M. le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 12 octobre 2018.

L'enquête publique sur le projet de PLU arrêté de la commune de COMPS se déroulera du 19 novembre 2018 au 21 décembre 2018 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de projet de PLU arrêté et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquêtes à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés et tenus à la disposition du public à la Mairie de COMPS, Place Sadi Carnot, 30300 COMPS durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture à la mairie, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 h 30.

Durant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de COMPS, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie indiqués à l'arrêté précédent, ainsi que sur le site internet de la commune de COMPS à l'adresse suivante : www.mairie-comps.fr rubrique : plan local d'urbanisme.

Le dossier mis à l'enquête publique comporte notamment l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, les avis des personnes publiques associées et l'avis de l'Agence Régionale de l'Environnement, ainsi que les dispositions de l'article L.123-8 du Code de l'Environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du 19 novembre 2018 au 21 décembre 2018 inclus, chacun pourra :

Consulter ses observations et propositions sur le registre d'enquêtes à feuilles COMPS, aux jours et heures précédemment indiqués ;

Adresser ses observations et propositions par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Projet de PLU - Mairie de COMPS, Place Sadi Carnot, 30300 COMPS ;

Adresser ses observations et propositions par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : plu.mairiecomps@laposte.net

En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, notwithstanding les dispositions du titre Ier du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir des observations et propositions écrites et orales en mairie de Comps, salle du conseil municipal, Place Sadi Carnot, 30300 COMPS, aux dates et horaires suivants :

- Lundi 19 novembre 2018 de 9 h à 12 h
 - Mardi 27 novembre 2018 de 9 h à 12 h
 - Mercredi 5 décembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30
 - Jeu 13 décembre 2018 de 9 h à 12 h
 - Vendredi 21 décembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.
- La personne responsable du projet de PLU est M. Jean-Jacques ROCHETTE, Maire de COMPS

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire ou de Mme la Secrétaire Générale de la commune de COMPS, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions motivées du Commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal de COMPS.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de COMPS, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi que consultables sur le site internet de la commune : www.mairie-comps.fr rubrique : plan local d'urbanisme.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au code des relations entre le public et l'administration.

LE MAIRE

150135

le mercredi 14 novembre 2018 de 14 h à 17 h

et le vendredi 30 novembre 2018 de 14 h à 17 h

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur des locaux de la Mairie de CALIAR.

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de ces enquêtes publiques en Mairie de CALIAR (Mairie du CALIAR-Place Ledru Rollin-30740 LE CALIAR) ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, dont le siège est 6, rue du Mail à NIMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès de la préfecture du Gard communication du dossier d'enquêtes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture des enquêtes publiques et, à l'issue de celles-ci, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

A l'issue des enquêtes publiques, l'arrêté compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Gard.



AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Declaration d'Utilité Publique et Parcelaire

Commune de Mialet

Enquêtes préalable à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, de captage n° « des Camisards » et du champ captant n° « de L'Estanier » situés sur le territoire de la commune de MIALET et dont les périmètres de protection concernent la dite commune

Des enquêtes publiques, préalable à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du captage dit « des Camisards » et du champ captant dit « de L'Estanier » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, en Mairie de MIALET du mardi 20 novembre 2018 à 14 h au jeudi 20 décembre 2018 à 17 h.

Toutes informations pourront être obtenues auprès de Monsieur Jean-Marc VERSELS, maire de la commune de MIALET (Mairie de MIALET-Le village-30140 MIALET).

L'adresse électronique de ladite mairie est : communedemiallet@wanadoo.fr et son numéro de téléphone est : 04.66.85.02.97.

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes :

« dans la mairie de MIALET, sur le site INTERNET de la Préfecture du Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Captages-d-eau-dedestinee-a-la-consommation-humaine>;

« depuis un poste informatique mis à la disposition du public : à la préfecture du Gard, 1 rue Guillemette, 30000 NIMES du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17h

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra noter sur un registre d'enquêtes ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de MIALET.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Mairie de MIALET (Mairie de MIALET-Le village-30140 MIALET), désignée siège de cette mairie pour également être fait usage de l'adresse électronique de cette mairie suivante : communedemiallet@wanadoo.fr.

Madame Danielle GROSSEJINI, désignée commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NIMES, recevra le public de MIALET :

- le mardi 20 novembre 2018 de 14 h à 17 h
- le jeudi 6 décembre 2018 de 9 h à 12 h
- et le jeudi 20 décembre 2018 de 14 h à 17 h

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur des locaux de la Mairie de MIALET.

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de ces enquêtes publiques en Mairie de MIALET (Mairie de MIALET-Le village-30140 MIALET) ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, dont le siège est 6, rue du Mail à NIMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès de la préfecture du Gard communication du dossier d'enquêtes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture des enquêtes publiques et, à l'issue de celles-ci, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

A l'issue des enquêtes publiques, l'arrêté compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Gard.

J2A2N1-1

- Ligne supplémentaire
- 3,50 € (une édition)
 - 6,50 € (deux éditions)
 - 9,50 € (toutes éditions)

- P.O.
- Gard-Lozère
- Aveyron
- Hérault

En vente uniquement sur

Votre PA avec +10€

Par courrier

Remplissez ce bon de commande

Midimédia Publicité - 2, b

Adresse :

Ville :

Code postal :

Nom, prénom :

Par téléphone

IMMO - AUTO-DIVE
04 3000

OFFRES D'EMPLOI
04 3000

Sous 48 h après réception le plus proche, avec un r

Bonnes affaires
du Languedoc Roussillon et de l'Aveyron